

On s'abonne au bureau de la rédaction du Spectacle, et chez MM. les directeurs du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la r. et chez M. LATONA, imprimeur-libraire.

Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., et de 5 flor. 67 cts. P. B., du royaume.

# Malkien Laensuuy

## GAZETTE DE LIEGE.

### SUÈDE.

Stockholm, le 18 juin. — Le comité de storting de Norvège chargé d'examiner la proposition relative à la construction d'un château royal à Christiania a conclu à ce qu'on rejetât les propositions royales tendant à faire autoriser le gouvernement à faire un emprunt de 280,000 thalers-species, à 5 p. o/o.

### ANGLETERRE.

Londres, le 27 juin. — Il n'y a pas long-temps que M. Canning a démenti le bruit d'une création nouvelle de 20 pairs ; mais quoique nous soyons loin d'approuver de telles mesures en général, nous ne voyons pas cependant pourquoi le très-honorable gentleman hésiterait à recommander à S. M. la nomination de nouveaux pairs, si en effet cette haute assemblée, dominée par des sentimens de haine personnelle, repoussait honneusement toutes les mesures proposées dans l'intérêt public. Leurs seigneuries doivent assurément se trouver satisfaites de l'état actuel des choses, et si elles désirent quelque changement, ce ne peut être que par un pur sentiment d'égoïsme.

Nous répétons que nous verrions avec regret une création ou une fournée de nouveaux pairs ; mais *salus populi suprema lex*, et le très-honorable gentleman qui est maintenant le point de ralliement de tous les principes éclairés et d'une sage liberté pour tout le monde, ne doit pas balancer à prendre, dans l'intérêt de ces principes, des mesures que n'autoriserait pas son intérêt personnel s'il était seul engagé. (Sun.)

— Enfin les travaux du tunnel paraissent devoir être repris incessamment. L'eau y a été tellement réduite qu'on a pu pénétrer à pied dans les deux routes jusqu'à la distance de 60 pieds. Attendu que le chemin de la galerie s'abaisse à peu-près de quatre pieds sur cent, il y a encore une accumulation d'eau vers le bouclier (échafaud de fer) que les pompes de la machine à vapeur sont hors d'état d'atteindre, cependant elle sera déversée par le moyen de pompes portatives dans le réservoir et delà les machines la conduiront dans la rivière.

MM. Brunel et Beamish se sont avancés hier au soir fort tard, jusqu'au centre de l'échafaudage en bois sur lequel la voûte se construit, et ont inspecté très attentivement le bouclier et toutes ses parties. Ils les ont trouvés parfaitement intacts, au moins les compartimens de dessus. Ceux du milieu et d'en bas étaient tellement encombrés de vase qu'il était impossible d'en vérifier l'état. Cependant rien ne s'était déplacé et l'on en conjecture que ces parties ont aussi peu souffert que les supérieures. Les ouvriers qui accompagnaient ces Messieurs, étaient si réjouis de parvenir jusqu'à l'échafaudage qu'ils entonnèrent le *God save the king*.

L'un des moyens employés par M. Brunel pour établir un nouveau lit à la rivière au dessus du Tunnel, a été d'y faire couler à la marée basse un appareil composé de la voile d'un navire fortement goudronnée et garnie d'une forte chaîne en fer qui est cousue à ses bords. On a également fixé à environ trois pieds du bord, des morceaux de fer très pesans, laissant ainsi la partie du milieu de cette voile libre de s'appliquer comme un fort tampon à toute ouverture qu'elle pourra rencontrer. Cette voile sera chargée de terre glaise, mais non pas assez pesamment pour produire une forte pression sur la terre au-dessus du bouclier.

— La bibliothèque de lord Byron, qu'un grand nombre de notes écrites par le propriétaire, en marche de plusieurs ouvrages, rend fort intéressante, sera vendue sous peu.

— Par suite des liens d'amitié et de parenté existant entre la maison d'Autriche et l'empereur don Pédro, il a été conclu le 16 de ce mois, entre ces deux puissances, un traité de commerce, d'après lequel les sujets autrichiens jouiront des droits accordés aux nations les plus favorisées.

— Nous recevons le supplément extraordinaire à la Gazette de Lisbonne du 9 juin, contenant divers décrets relatifs à des changemens dans le ministère, et de nominations à des places éminentes :

Ont demandé et obtenu leurs démissions : l'évêque de Viseu, ministre de l'intérieur ; Louis-Manuel de Moura Cabral, ministre des affaires ecclésiastiques et de la justice ; le baron de Sobral Hermano, ministre des finances, et M. Francis d'Almeida, ministre des affaires étrangères.

Ces hauts fonctionnaires sont remplacés, savoir : pour les finances par M. le comte de Louzan D. Diégo ; pour l'intérieur par M. le vicomte de Satarem ; pour la justice par l'évêque d'Algarve pair du royaume ; pour les affaires étrangères par M. le marquis de Palmella.

Pendant l'absence du marquis de Palmella, ambassadeur à Londres M. le comte de Louzan D. Diégo est chargé du portefeuille des affaires étrangères.

### CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 26 juin. — Le marquis de Londonderry se voit dans la nécessité de faire quelques remarques sur les états des dépenses des affaires étrangères. On l'a accusé d'avoir attiré l'attention de LL. SS. sur cette matière par des motifs factieux. Le noble marquis dit qu'il n'a pas été élevé à l'école des factions. Il a fait connaître son opinion sur le gouvernement de S. M. et sur ceux qui en sont les chefs, et il n'hésite pas à répéter qu'il n'a aucune confiance en ce gouvernement. Il a été formé par des intrigues et des supercheries, et ne pourra pas se soutenir. Si mes nobles amis de ce côté de la chambre avaient voulu pousser le ministère à bout, ils l'auraient placé dans une position d'où il ne se serait pas tiré facilement.

Le marquis de Londonderry entre alors dans quelques détails sur les dépenses non secrètes des affaires étrangères ; arrivant ensuite aux dépenses secrètes, il fait observer que pendant le ministère du feu marquis de Londonderry elles n'ont été que de 30,000 liv. sterl. par an, et que, sous M. Canning, elles ont monté à 58,000 par an. Le noble marquis rappelle que le ministère a refusé de lui donner des états distincts des dépenses secrètes des affaires étrangères à l'extérieur et à l'intérieur ; mais malgré ce refus, il est parvenu à se procurer un compte assez exact de ces dépenses : ainsi donc sur les 58,000 liv. sterl. il a dépensé dans la dernière année 35,000 liv. sterl. à l'extérieur, et 23,000 liv. sterl. à l'intérieur.

Le noble marquis trouve que cette somme est énorme pour les dépenses secrètes des affaires étrangères dans l'intérieur de l'Angleterre, mais il ne doute pas qu'elle n'ait été répartie avec beaucoup de prudence et de discernement. Il rappelle qu'un noble lord a dit qu'aucun ministre n'a jamais été plus exact que M. Canning par rapport à la manière de dépenser les fonds secrets à l'étranger, et que toujours il avait soin de se faire donner la valeur de son argent. Le noble marquis dit que cette déclaration du noble lord (Strangford) lui donne la confiance que le très-honorable gentleman a agi en Angleterre comme on assure qu'il a fait à l'étranger, et qu'il s'est fait donner la valeur des 23,000 liv. st. qu'il a dépensées en Angleterre. Le noble marquis ajoute qu'il serait bien aise d'apprendre de quelle nature est la valeur reçue pour cet argent, et cela surtout parce qu'on n'a jamais dépensé autant. Le noble marquis parle ensuite des sommes, 42,147 liv. st. (près de 1,100,000 fr. dépensés pour la maison où demeure M. Canning. Les meubles ont coûté 8,000 liv. st. (200,000 fr.). Le noble marquis parle aussi ensuite d'une correspondance qui a eu lieu entre lui et le noble secrétaire-d'état, par suite d'un article publié dans le *Times*.

Lord Dudley and Ward exprime son étonnement que le noble marquis, après avoir demandé les états des dépenses avec tant d'éclat, se soit contenté à n'en faire que le sujet de quelques observations dirigées contre un membre du gouvernement de S. M. Après quelques remarques sur les dépenses en question, lord Dudley and Ward arrive au sujet de l'article du *Times*, il dit que le noble marquis ayant adressé une lettre au sous-secrétaire-d'état des affaires étrangères pour demander une pension diplomatique, cette lettre a été remise à M. Canning qui l'a fait passer à lord Liverpool, alors premier seigneur de la trésorerie. Lord Liverpool a renvoyé la lettre en question aux affaires étrangères avec l'observation que le public a appris par le moyen des journaux.

Le marquis de Londonderry se lève et dit que le ministère des affaires étrangères a manqué à son devoir en donnant communication de cette observation à un journal.

Lord Dudley and Ward, reprend le noble marquis, vient de dire qu'il a eu par le moyen des affaires étrangères un compte des dépenses secrètes de ce ministère. La personne qui lui aurait communiqué ce compte aurait en effet manqué à son devoir d'une manière scandaleuse ; mais comment a-t-on manqué à son devoir en faisant la communication en question ? Lord Liverpool a écrit

sur la lettre par laquelle le noble marquis a demandé une pension : *Voilà qui est trop fort (this is too bad)* ; ces mots ont été écrits avec un crayon ; je les ai lus moi-même ; on a pu les communiquer au public sans inconvénient. Le noble marquis a demandé que sa lettre fût mise sous les yeux du secrétaire-d'état pour les affaires étrangères, et il n'était pas dans ce moment en assez bonne intelligence avec ce ministre pour vouloir lui communiquer un secret important.

— Le nouveau bill sur les céréales a été adopté par la chambre à la majorité de 62 voix contre 54. Les mots retranchés sur la proposition de lord Farnham ont été rétablis. Il a été décidé que le roi d'Angleterre nommerait par un ordre en conseil les villes et ports des trois royaumes où seraient établis les tarifs du prix moyen des céréales.

#### ALLEMAGNE.

*Leipzig, le 13 juin.* — A la dernière assemblée générale des libraires qui se trouvent ici, le libraire Perthes d'Ham-bourg prit la parole, et exposa que les productions littéraires qui affligeaient l'innocence et corrompaient les mœurs semblaient avoir cessé de paraître depuis quelque temps : que cependant un nouveau scandale de cette espèce venait d'avoir lieu récemment, et que pour en prévenir autant que possible les suites, il ne rendrait pas à l'éditeur les exemplaires qui lui en avait été remis, mais qu'il proposait à l'assemblée de les prendre pour les faire détruire. L'éditeur, qui était présent, voulut se défendre ; mais il en fut empêché par l'indignation générale, et il fut résolu : « qu'on prendrait les exemplaires, qui seraient anéantis le lendemain dans le local de la bourse », ce qui en effet eut lieu le lendemain. On convint aussi qu'on agirait ainsi à l'avenir en pareil cas, et que la caisse commune de la bourse en supporterait toutes les conséquences.

#### FRANCE.

*Paris, le 28 juin.* — Un français, résidant à Alger, écrit de cette ville, en date du 13 juin :

Depuis quelques jours, un grand changement s'est opéré dans notre position ici, et les insultes que le dey s'était permis de faire à notre consul général vont être vengées.

Le 11 de ce mois, nous avons vu arriver la goëlette la *Torche* ; et le lendemain une division navale forte d'un vaisseau, de deux frégates et d'une corvette, est venue s'établir devant le port. Des significations énergiques ont été faites au dey par le capitaine Collet, qui commande cette division, et elles ont été suivies bientôt d'une déclaration de guerre, dont le premier résultat sera que, désormais, rien ne pourra entrer à Alger ou en sortir sans la permission du commandant français. Notre consul-général est à bord du vaisseau que monte ce commandant et nous ne sommes embarqués tous sur un brick de Marseille qui va nous ramener France.

— Les électeurs d'Angoulême, convoqués le 9 pour donner un successeur à M. Terrasson de Mauléou, démissionnaire, se proposent, dit-on, de porter à la chambre M. de Chauvelin, ou M. Gellibert, médecin distingué qui jouit de l'estime de ses concitoyens. Le *Constitutionnel* engage fortement les électeurs d'Angoulême à s'entendre pour ne réunir leurs suffrages que sur un seul des deux candidats, le choix ne pouvant qu'être honorable sous tous les rapports.

— D'après des lettres de Vienne, c'est au nom des souverains alliés que les propositions touchant la grâce ont été faites au grand-seigneur. Le bruit était répandu à Vienne que si la réponse demandée contient un refus, tout le corps diplomatique quittera Constantinople.

#### PAYS-BAS.

*LIÈGE, LE 2 JUILLET.*

On nous écrit de Bruxelles : Le *Journal Officiel* annonce que le roi a visité vendredi et samedi dernier le nouveau bâtiment ou plutôt palais des Hospices et la manufacture de cotons imprimés de M. Basse ; mais il ne donne point de détails sur ces visites, je vais y suppléer. Le roi, pendant plus de deux heures a parcouru tout l'édifice, depuis le plus petit caveau jusqu'au dernier recoin des greniers ; il a fait plusieurs observations sur la construction intérieure et sur la distribution des appartemens, qu'il a approuvées ; il s'est informé du prix qu'avait coûté cet édifice le plus vaste et sans contredit le plus beau du royaume. S. M. a paru frappée de la modicité de ce prix.

Chez M. Basse, le roi est arrivé seul et à pied vers onze heures et demie. Il était vêtu d'une redingote grise : à son arrivée, il a prié M. Basse de faire en sorte qu'il ne fut pas reconnu ou au moins que les ouvriers ne fussent dérangés en aucune manière par sa présence dans les ateliers, et ce fabricant a aussitôt donné des ordres en conséquence. Le roi a parcouru tous les ateliers et a adressé beaucoup de questions à M. Basse sur les procédés et le mode de fabrication.

Il était plus de deux heures, lorsque S. M. a quitté seule et à pied, comme elle était venue, la manufacture de M. Basse, située près des Remparts au bout de la rue de Terre-Neuve, dans un des quartiers les plus éloignés et les plus isolés de la ville.

— On nous a adressé la copie d'une pétition au roi par un citoyen qui croit devoir signaler à S. M. quelques faits relatifs à l'administration des accises.

Ni la pétition ni la lettre qui l'accompagne n'est signée.

On sent dès lors que tout amis que nous sommes de la publicité, il nous est impossible d'insérer dans notre journal des réclamations qui n'ont aucun signe d'authenticité.

Nous invitons l'auteur à nous faire connaître son nom, qui ne paraîtra point dans la feuille, s'il en manifeste le désir.

— On a découvert dans la Louisiane, sur les bords du Mississippi, les os d'un animal colossal. L'épine dorsale avait seize pouces de diamètre, et les côtes neuf pieds de long ; plusieurs débris avaient chacun vingt pieds de long et pesaient plus de cent vingt livres. On estime, d'après les dimensions de ces os, que l'animal vivant devait avoir environ cinquante pieds de longueur, vingt à vingt-cinq de largeur, près de vingt de hauteur, et qu'il a dû peser au moins vingt tonneaux ou 20,000 kilogrammes. C'est, dit-on, la plus grande curiosité naturelle qu'on ait découverte jusqu'ici. Cet animal, pour la dimension, doit avoir surpassé le mamouth, autant que celui-ci surpassait le chien de taille moyenne.

— Le 7 avril, il est mort à Falmouth, Jamaïque, une négresse nommée Rebecca Fury, âgée de cent quarante ans ; son âge a été vérifié d'après les contrats de ses propriétaires. Cette femme a conservé sa raison jusqu'au dernier moment.

— Depuis le 1er de ce mois le *Journal de Bruxelles* paraît sous un plus grand format et sous le titre de *Gazette des Pays-Bas*.

— On assure qu'une commission vient d'être nommée pour juger les plans d'une histoire des Pays-Bas, qui ont été envoyés au concours, d'après l'arrêté royal du 23 décembre dernier. Cette commission devrait se réunir à Bruxelles le 9 du mois prochain. On compte, dit-on, parmi ses membres : MM. Devez, Van Maanen, Van Hulthem et Cornelissen.

*Des impôts dans le canton Suisse du Tessin.* — Il résulte du rapport fait le 5 juin au grand-conseil par son président, que dans le canton du Tessin, le terrain ne paye aucun cens, l'industrie et le commerce sont affranchis de tout impôt, les citoyens ne sont point assujétis à la taxe personnelle, et que tout se réduit à un léger droit sur le sel, la poudre et le papier timbré.

#### DE LA PROCHAINE SESSION DES ÉTATS-PROVINCIAUX.

Demain mardi s'ouvriront dans tout le royaume les assemblées des états-provinciaux, présidées par les gouverneurs de chaque province qui les convoquent au nom du roi.

En tête de leurs travaux les plus importants, il faut placer, cette année surtout, l'élection des députés aux états-généraux. Le code pénal et celui d'instruction criminelle qui vont être successivement discutés ; et qui, sans doute, occuperont presque tout entières, les deux sessions prochaines, appellent à la chambre des hommes capables non seulement de les repousser s'ils leur paraissent mauvais, mais de démontrer qu'il le sont ; c'est-à-dire des hommes qui joignent à beaucoup d'indépendance, beaucoup de lumières et assez d'éloquence pour faire prévaloir leur opinion soit dans les délibérations des sections, soit dans les discussions publiques. Ces hommes-là ne sont pas encore, il faut l'avouer, très communs parmi nous ; mais par cela même, ils sont plus précieux à acquérir à la nation, et aussi plus faciles à distinguer. Si telle province n'en fournit pas ; rien de plus simple et en même temps de plus patriotique que d'en aller chercher dans telle autre : ce n'est pas un déshonneur pour une province que de ne pas compter au nombre de ses habitans un criminaliste habile ; l'on voit très souvent les départemens en France, les comtés en Angleterre nommer leurs députés ailleurs que dans leur sein ; et, pour ne donner qu'un exemple, quelle province de notre royaume ne devrait tenir à honneur d'avoir pour député un homme tel que M. Meyer, d'Amsterdam ?

L'ordre des travaux étant réglé par le président : on ignore encore, du moins quant à notre province, quel est le jour fixé pour les élections.

Quelle que soit l'importance de cette opération, il ne faut pas cependant perdre de vue ce qui regarde plus spécialement les intérêts de province.

L'assemblée des Etats-Provinciaux aura à s'occuper du compte rendu par les Etats députés de leur administration pendant l'année qui vient de s'écouler. Un exposé de la situation administrative de la province sera distribué à chacun des membres ; et probablement aussi publié dans les journaux, qui doivent faire leurs efforts pour ne pas laisser échapper cette première conquête de la publicité sur le huis-clos.

Les Etats-Provinciaux auront aussi à discuter le budget de la province. Ici la publicité n'a pas encore pénétré, mais si l'on se rappelle qu'il y a trois ans, l'exposé de situation était tenu aussi caché que le budget, et que l'année dernière, tous les journaux l'ont publié ; on comprendra que le moment ne peut être éloigné où le budget jouira de la même faveur.

Le budget de l'état est publié sans inconvénient aucun par le gouvernement ; et s'il ne l'était pas, nul doute que chaque membre des Etats-Provinciaux, pris individuellement, ne trouvât fort inconvenant et fort inconstitutionnelle cette absence de publicité. Ce qui est bon aux Etats-Généraux ne peut être mauvais aux Etats-Provinciaux. Une seule expérience le prouverait ; en dépit de tout, l'expérience se fera, et l'on rira alors de la frayeur que l'on avait.

L'an passé, l'on a suspendu, faute de renseignements suffisants, une discussion importante relative à la propagation des écoles primaires dans la province ; les états députés auront sans doute répondu au vœu de l'assemblée qui avait demandé un

état exact du besoin de chaque commune; on sait combien, sous le rapport de l'instruction élémentaire, l'état de notre province laisse encore à désirer; et il faut espérer qu'on ne se bornera pas cette année à un secours de 5000 florins.

Si des citoyens ont quelque réclamation, quelque proposition utile à soumettre à la délibération des états provinciaux, ils peuvent l'adresser écrite à M. le gouverneur, président de l'assemblée, chargé par le règlement de lui en donner communication. *Ch. Rogier.*

#### NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

On lit dans un journal de Paris quelques observations sur l'opéra français et l'opéra italien. On y trouve ces renseignements sur l'auteur de *Moïse*, qui seul soutient, en ce moment, le fardeau de l'académie royale de musique :

M. Rossini n'a encore que 35 ans, et il a déjà donné 54 opéras. Ces opéras, d'après les proportions d'usage en Italie, remplissant toute la durée du spectacle, il n'y a aucune exagération à les compter pour deux opéras français de trois actes chacun. Les 54 ouvrages de M. Rossini doivent donc être pris pour l'équivalent de 108 opéras français, ou, autrement de 312 actes, et, loin que cette évaluation soit trop forte, toutes les personnes tant soit peu familiarisées avec l'art musical, la trouveront beaucoup trop faible.

#### COMMERCE.

*Progrès du commerce et de l'industrie de l'Angleterre.* — En 1790, le commerce d'importation de ce royaume ne s'élevait pas au-delà de 16,487,947 livres sterling; en 1800, la valeur des produits introduits montait à 30,570,605 liv. sterl., et celle des produits exportés à 38,120,120 livres sterling.

Continuant sa marche progressive, le commerce présentait en 1824 et 1825 les résultats suivants.

	1824.	1825.
Importations . . . . .	35,937,936	44,137,489 liv. sterl.
Exportations . . . . .	57,845,459	56,335,514

D'un autre côté, les manufactures anglaises, qui, en 1820 n'employaient pas plus de 32,000,000 l. de coton, 6,609,380 livres de laine et 1,024,588 livres de soie, et qui n'exportaient en marchandises que pour une valeur de 13,578,956 livres sterling, consommèrent depuis le 10 octobre 1824 jusqu'au 10 octobre 1825, 222,457,616 livres de coton, 38 millions 703,689 livres de laine, 4,231,673 livres de soie, et exportèrent pour 40,000,000 livres sterling de produits manufacturés, dont la confection avait occupé 2,500,000 personnes, sans compter un grand nombre de machines à vapeur, équivalant au travail de 35 millions d'hommes.

Au commencement de la guerre de la révolution française, le commerce anglais n'employait pas plus de 16,079 navires du port total de 1,546,145 tonneaux; en 1815, ils s'élevaient au nombre de 26,946, portant 3,471,236 tonneaux. De ce nombre, 1,160 navires seulement, portant 624,392 tonneaux, appartenaient aux autres puissances maritimes de l'Europe et de l'Amérique.

A la fin de 1824, la marine marchande se composait de :

	Bâtimens.	Tonneaux.	Marins.
Angleterre.	16,466	1,981,685	123,332.
Ecosse	2,961	266,975	19,631.
Irlande.	1,376	73,293	6,779.
Totaux	20,803	2,321,953	149,742.

160 bâtimens à vapeur servaient, en outre, au transport des marchandises et des passagers.

A la vérité, ce mouvement s'est arrêté en 1826; mais tout annonce que les affaires ne tarderont pas à reprendre leurs cours, grâce à la nouvelle administration.

**BOURSE DE PARIS, du 28 juin.** — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 102 fr. 35 cent. — 4 1/2 p. 0/0, juis. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, juis. du 22 décembre, 71 20. — Action de la banque, 2000 00. Emprunt royal d'Espagne 1826, 59 00 Emprunt d'Haiti, 667 50.

**BOURSE D'AMSTERDAM, du 29 juin.** — Dette active, 53 1/2. Différée 27 3/2. Bill de change, 18 3/8. Synd. 96 3/4. Rente remb. 88 7/8. Act. soc. de omn. 89 7/8.

**BOURSE D'ANVERS du 30 juin.** — Effets publics. Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 53 3/8. Obl. du synd. 4 1/2. Remb. 2 1/2 d'int., 89 P. Act. de la soc. comm., 4 1/2 d'int., 89 P.

*Changes.* — L'Amsterdam court a été offert au pair P; le Londres court s'est placé à fl. 12 05; le Paris court a été offert à fl. 47 5/16 P, le papier à trois mois a été demandé à 46 13/16 A; il ne s'est rien traité en Francfort; le Hambourg a deux mois s'est placé à 34 3/4, le papier à trois mois manque.

#### PROVINCE DE LIÈGE. — Adjudications.

Le 14 juillet prochain à onze heures du matin il sera procédé à l'hôtel des états, rue Agimont à Liège par devant Mr. le gouverneur ou son délégué et en présence de Mr. l'ingénieur en chef du Waterstaat,

1°. A la réadjudication des ouvrages à exécuter pour la construction d'un chemin de halage, avec perré et empierrément dans la commune de Lixhe, au village de Nivelles, sur la rive gauche de la Meuse;

2°. A l'adjudication des travaux à exécuter en réparation et amélioration à la grande digue de Chertal, supportent le chemin de halage, aussi sur la rive gauche de cette rivière.

Ces adjudications auront lieu par soumissions et aux enchères. Les devis d'après lesquels il sera procédé, sont déposés à l'hôtel des États et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur en chef, où on pourra en prendre lecture et obtenir tous les renseignements et éclaircissemens nécessaires.

Le vingt trois juillet prochain, à onze heures du matin, il sera procédé à l'hôtel des états à Liège, par devant Monsieur le conseiller d'état gouverneur de cette province, en présence de la commission administrative de la route royale de la Vesdre, et de Monsieur l'ingénieur en chef du Waterstaat, à l'adjudication des ouvrages à faire pour l'achèvement du pont, sur la rivière de vesdre au village de Chênée, route de 1<sup>e</sup> classe n. 2.

#### FOIRE AUX LAINES INDIGÈNES A LIÈGE.

La foire aux laines indigènes fixée chaque année au mardi de la troisième semaine du mois de juillet, durera cinq jours consécutifs.

La place Saint Barthelemi est désignée pour la foire, attendu sa proximité de l'entrepôt des taxes municipales et que la circulation des vendeurs et des acheteurs peut s'y faire librement et sans crainte d'accidens. Il ne sera rien payé pour les places occupées.

Les laines expédiées pour la foire, pourront être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement et sans frais à l'entrepôt des taxes municipales pendant quinze jours seulement, mais les balles d'échantillons des différentes qualités seront exposées sur la place Saint Barthelemi et elles porteront une note indicative du local où les quantités sont déposées — Les ventes et marchés sont facultatifs entre les vendeurs et acheteurs, soit par eux-mêmes soit par l'entremise des courtiers.

Les laines vendues pendant la foire devront être pesées à l'entrepôt des taxes municipales et le droit à payer, suivant le tarif, acquitté selon qu'il aura été convenu entre le vendeur et l'acheteur; cet objet rentrant dans leur intérêt particulier ainsi que pour l'accomplissement de leurs marchés.

ETAT CIVIL du 30 juin. — Naissances : 2 garç., 2 filles.

Décès : 1 homme, 1 femmes, savoir :

Jean Denis Albert, âgé de 86 ans, cloutier, rue Grande Bèche, n. 1214 veuf de Catherine Albert, et époux de Marguerite Demoulin.  
Hubertine Bourguignon, âgé de 80 ans, faub. Ste Marguerite, n. 221, veuve d'André Renson.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 1 juillet, on a perdu, depuis le quai de jemeppé, jusqu'à St. Gilles, une petite montre de dame avec couvercle en or. Récompense à qui la rapportera au n° 845 sur le Pont d'Ille. (507)

Charles Joseph Henry, prévient le public qu'étant séparé de sa femme Catherine Balaes, il ne reconnaîtra aucune dette qu'elle pourrait contracter.

Charles-Joseph HENRY. (463)

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. Delvaux fils, rue, basse-Sauvinière, n. 842, racommode et vend des serrinettes, à juste prix; accorde aussi les piano (508).

On demande une servante, au n. 375, rue devant les carme (505)

Henin, au Rivage en Pot, à des belles perches de chêne à hon-blon, à vendre, à un prix avantageux. (509)

\* \* De bons Compositeurs Typographes peuvent se présenter au Bureau de cette feuille.

Grand Hôtel à Spa vis-à-vis la promenade de quatre heures.

Ce bel et vaste hôtel, avantageusement situé, est embelli par un mobilier neuf du goût le plus moderne.

On y trouve table d'hôte et particulière, vins de toutes qualités, appartemens spacieux et commodes, écuries et remises. (354)

Une flamande cherche à se placer comme fille de quartier, ou femme de chambre. S'adresser au mouton d'or, devant la boucherie. (504)

Quatorze mille florins à placer, à cinq pour cent sur bonne hypothèque.

S'adresser au notaire G. L. Francois, rue de St Jean, à Tongres, chargé du placement. Francois. (506)

A vendre une très belle calèche neuve avec persiennes; un bon fort cabriolet et une chaise de poste, ayant peu servi, et une belle jument pleine, véritable race normande, sans défauts.

S'adresser au pied de la Haute-Sauvinière, n. 40, où il y a un bel appartement à louer.

Au même n°. on demande un bon cocher sachant bien panser et conduire les chevaux, où on dira pour qui c'est.

#### Vente d'une maison de campagne près de Liège.

Le notaire De Befve vendra en son étude à Liège, aux enchères publiques le 20 juillet 1827 à deux heures de relevée, une bonne maison de campagne appartenant à madame Lucion et ses enfans, avec 6 bonniers 23 perches de jardin, prairie et terres bien cultivés et plantés de beaucoup d'arbres en plein rapport. Cette maison est située à Quointe au dessus d'Avroi, dans un endroit très agréable; elle est susceptible de beaucoup d'embellissemens. Les murailles qui entourent une partie du jardin sont garnies des meilleurs arbres à fruit. L'eau, qui est excellente n'y manque jamais. S'y adresser, pour la voir, au Sr. Melis. Le cahier des charges, le plan et les titres sont déposés en l'étude du notaire De Befve.

(452)

(393)

VENTE DE VINS.

Jeudi prochain 5 juillet, vers trois heures après-midi, il sera vendu chez *Duvivier*, rue Velbruck, les vins suivants :  
420 bouteilles St.-Aubin, 1825. | 260 bouteilles Beaune, 1822.  
250 idem Bordeaux, idem. | 250 idem Rhin très vieux.  
300 idem Moselle, 1818. | 350 idem idem idem.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant; située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstreicht, elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grande écurie, remise, pompes, fontaine, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître d'hôtel, ou pour une maison de commerce.  
S'adresser sur la Batte, n. 1078.

( ) La vente aux enchères de la maison n. 590, rue Féronstrée à Liège, qui avait été annoncée pour être faite devant le notaire *Boulangier*, n'ayant pas eu lieu, elle est à vendre de gré à gré avec facilité pour le paiement du prix.

Cette maison est dans le meilleur état, elle contient de grands appartements, porte cochère, deux remises, grandes caves, pompes, fontaine, écurie, une grande citerne à l'huile construite depuis peu d'années, et autres objets d'utilité.

S'adresser pour renseignement audit notaire, et pour voir cette maison au n. 221 rue Hors-Château, depuis dix heures jusqu'à midi.

*Maison à vendre à Huy, propre au commerce.*

La maison mortuaire du sieur *Loncin*, bâtie à neuf depuis peu d'années, située à Huy, rue Fougère, n. 102, n'ayant pas été vendue, l'adjudication en est remise au six juillet 1827, à dix heures du matin, en l'étude du notaire *Chapelle* à Huy, sur la mise à prix de fls. 3840 des Pays Bas au dessus des rentes dont elle est grevée, dont les capitaux s'élèvent à 884 fls. 40 cents. L'adjudication sera définitive et sans plus de remise, même à la mise à prix: entretiens les enchères restent ouvertes en l'étude dudit notaire, qui en fera rapport au jour fixé pour l'adjudication, ou l'on peut aussi prendre inspection du cahier des charges et des titres de propriété. On observe que dans le nombre des capitaux mis à charge de l'acquéreur, il en est un de fls. 723-60 dont la rente est au denier 30. Il y a en outre facilité pour le paiement.  
(480)

Un joli quartier à louer n. 788, place de la Comédie, avec pension si on le désire.  
(473)

Le notaire *J. J. Michel* résident à Jalhay, informe le public qu'il vient d'être nommé correspondant de la société des propriétaires réunis établie à Bruxelles, pour l'assurance contre incendie; le même est chargé de placer en prêt différents capitaux depuis un jusqu'à cinq mille florins.  
(884)

A vendre à bon compte, une maison propre au commerce de vins, bien achalandée, située près la porte St. Martin, n. 1114, rue Thier des Tisserands, composée de cinq places à feu, un petit jardin, n. 741. S'adresser à *M. H. Defise*, marchand de vins à la Fontaine d'Or, rue de la Rose, où l'on vend du bon vin de Bordeaux à 47, 56, 70 cents la bouteille, 8 cents de plus pour boire à la maison, farot de Bruxelles rare, qualité, et hierre en bouteille. Beau quartier ou chambre à louer.  
(497)

(389) A vendre une jolie petite maison neuve, n. 481 bis, rue Table-de-Pierre; on peut en avoir immédiatement la jouissance. Une maison rue de la Rose, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or.

Environ vingt-cinq perches de terre et prairie, situées en Droixhe.  
S'adresser à l'avoué *Servais*, rue Tête-de-Bœuf, n. 668 bis.

Chambre garnie à louer, avec ou sans pension, rue St. Adalbert, n. 759.

A louer maintenant ou pour la Saint-Jean prochain, une belle et grande maison, quartier de St. Jacques, n. 494, avec cour, remise et écurie, et un très beau jardin ayant vue sur Avroy. Au numéro joignant, un jardin à louer avec maisonnette.  
S'adresser à *M<sup>e</sup> Keppenne*, notaire.  
(23)

Bel appartement à louer pour une ou deux personnes tranquilles, sans enfans, rue devant Ste.-Croix, n. 865.

A louer une jolie maison, située à l'entrée de la rue des Tanneurs. S'adresser n. 135, même rue.  
(222)

A louer une belle maison, avec écurie et remise, située place St.-Barthémy, n. 662.

A louer un joli quartier, composé de deux ou trois places et plus si on le désire, dans une maison à la campagne et à peu de distance de la ville, avec la promenade d'un jardin, bosquet et verger. S'adresser rue Pont-d'Isle, n. 8.  
(407)

Deux jeunes et beaux Paons à vendre pour vingt francs. S'adresser au bureau de cette feuille.  
(416)

( ) La commission administrative des hospices civils de Liège informe que dans sa séance du 28 de ce mois, la fourniture du beurre de Herve n'ayant pas été adjugée, elle en a fixé l'adjudication publique au rabais pour avoir lieu le jeudi 5 juillet 1827 à trois heures et demie précises, à la salle de ses séances, en six lots, chacun de la quantité suivante: 1<sup>o</sup> de 889 livres; 2<sup>o</sup> de 1450 idem; 3<sup>o</sup> de 1820 id.; 4<sup>o</sup> de 1436; 5<sup>o</sup> de 1089 id., 6<sup>o</sup> et de 1202 id.

Pour être admis à faire des rabais, il faut avoir déposé une soumission au plus tard le jour de l'adjudication avant-midi et pour qu'elle soit admise elle doit être rédigée sur papier timbré et indiquer en argent des Pays-Bas, le prix de la livre du lot que l'on désire fournir.

Le cahier des charges est à voir tous les jours au secrétariat de ladite commission, depuis 9 heures jusqu'à midi. Toute fraction autre que d'un demi cents sera rejetée.

(394) Lundi 9 Juillet à 4 heures de relevée, on vendra chez *Duvivier*, rue Velbruck, un très bon coupé dit *dormeuse*, propre pour le voyage et la campagne, de même qu'une très bonne berline, environ 10 tonneaux de tabac, plusieurs beaux meubles en acajou et mérisier, glaces, et autres effets.  
Argent comptant.

Cours d'écritures expédites, française et anglaise, enseignées en vingt leçons.

*M. JOUBERT* spécialement autorisé par S. M. le roi des Pays-Bas, à l'effet de propager dans le royaume ses nouveaux procédés pour apprendre à écrire, a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un cours à Liège.

Les essais multipliés auxquels sa méthode a été soumise par la commission d'instruction publique du Brabant Méridional, (chargé par le roi de l'examiner) et le rapport flatteur qui en a été l'objet, le dispensent d'énumérer ses nombreux avantages; il se borne seulement à la recommander pour les jeunes enfans qu'un besoin urgent appelle à savoir écrire de bonne heure; aux adultes et aux personnes d'un âge mûr, chez lesquelles l'exercice en a été négligé, aux jeunes gens qui se destinent au commerce, au barreau, aux emplois administratifs, etc.

PRINCIPALES CONDITIONS:

- 1<sup>o</sup>. On ne paie point d'avance;
- 2<sup>o</sup>. Le prix du cours chez le professeur est de 18 fls. 90 cents.
- 3<sup>o</sup>. Il n'admet les élèves que depuis 9 ans jusqu'à 40 ans; A d'autres âges ce n'est qu'à des conditions particulières;
- 4<sup>o</sup>. Il faut que l'élève sache passablement lire, et qu'il ait de la bonne volonté;
- 5<sup>o</sup>. Le professeur ne se rendra en ville que pour une réunion de quatre élèves; pour lesquels le prix sera de 70 fls. 87 cents.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au professeur, rue Souverain-Pont, hôtel de la Pommelette, ou déposer son adresse au bureau du Journal.

*Nota.* On a pu lire nombre d'ouvrages scientifiques, qui ont fait l'éloge de diverses méthodes pour rectifier les mauvaises écritures, mais on n'a jamais vu de rapports qui aient indiqué qu'on puisse faire apprendre à quelqu'un qui n'a jamais tenu de plume; (principalement aux jeunes enfans). *M. JOUBERT* est donc le seul qui, jusqu'à ce jour, l'ait prouvé (devant la commission d'instruction publique du Brabant Méridional) et qui s'engage à le faire à des conditions aussi modérées.  
(466)

(354) Très belle propriété patrimoniale située dans l'arrondissement de Huy, province de Liège, à vendre.

Jeudi 5 juillet 1827, Messieurs

- 1<sup>o</sup> Charles Tremouroux, à titre de Mde. son épouse, demeurant à Namur;
- 2<sup>o</sup> Philippe-François-Marie Misson, demeurant à Flawinne.
- 3<sup>o</sup> Etienne-Laurent-Mathieu Loche, à titre de Mde. son épouse demeurant à Yvetot;
- 4<sup>o</sup> Ferdinand-Emmanuel-Joseph Clavreau, aussi à titre de Mde. son épouse, demeurant à Dinant;

Et 5<sup>o</sup> Jean-Philippe Dadiest, demeurant à Avin, cessionnaire des droits et actions de *M. Jean-Joseph-Marie-Xavier Donckier*, également à titre de Madame son épouse, demeurant à Huy;

Feront vendre publiquement, au plus offrant, en une seule séance, la superbe terre ci-devant seigneuriale de *Wasseige*, avec tous droits et prérogatives qui pourraient y être attachés, composée d'un château convert en ardoises, jardins et allées magnifiques, remises, écuries, cour, bois, bosquets, étangs remplis de poissons de différentes espèces, réservoirs, ferme contigue audit château, composée de beaux bâtimens, écurie, étables, bergeries, toits à porcs grange, le tout aussi convert en ardoises, prairies, enclos et terres labourables, située dans l'un des plus fertiles et des plus agréables endroits de la province de Liège.

L'ensemble de cette belle propriété, très heureuse en gibiers contenant environ cent vingt-deux bonniers cinq perches 76 aunes, qui se trouve à quatre lieues de Namur, à proximité de la grand route qui conduit de ce dernier endroit à Louvain, est dans les jardins traversée par la Mehaigne, rivière fort abondante en brochets, carpes, anguilles, perches, écrevisses et autres poissons divers.

Cette vente se fera ledit jour, à onze heures du matin, en l'étude de *M<sup>re</sup> Gislain*, notaire royal, demeurant à Namur, place d'Armes, n. 624, aux conditions lors à prélière, que l'on pourra voir entretiens chez ledit *M<sup>re</sup> Gislain*.